

Nombre de membres		
Afférents au Comité Syndical	En fonction	Qui ont pris part aux délibérations
62	32	33

Date de la convocation
13 juin 2024

Numéro de la délibération
24-15

Objet de la Délibération

Arrêt du
Plan Climat
Air Energie Territorial
(PCAET)



Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le 1^{er} juillet 2024
Et publication ou notification
Le 1^{er} juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six juin à dix-huit heures et trente minutes, le Comité Syndical, dûment convoqué le treize juin deux mille vingt-quatre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle l'Orée des Marronniers de Cercottes, sous la présidence de Monsieur Frédéric CUILLERIER.

➤ COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA BEAUCE LOIRÉTAINE

Saïd BALAH (Bricy), Muriel BATAILLE (Tournois), Miriane BONHOMMET (Sougy), Thierry BRACQUEMOND (Huêtre), Annick BUISSON (Gidy), Joël CAILLARD (Gémigny), Laurence CHEVOLOT (Artenay), Eric DAVID (Sougy), Marie-Paule DUMINIL (Cercottes), Sylvain HODEAU (St-Péravy-la-Colombe), Hubert JOLLIET (Chevilly), Dominique LORCET (Chevilly), Mathieu MARTEAU (Trinay), Dimitri MICHAUD (Gidy), Denis PELÉ (Saint-Péravy-la-Colombe), Martial SAVOURE-LEJEUNE (Cercottes), Patrice VOISIN (Patay).

➤ COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES TERRES DU VAL DE LOIRE

Bernadette BESNARD (Le Bardon), Christian ROUBALAY (suppléant de Odile BRET (Beauce-la-Romaine), Clarisse CAZEAUDUMEC (Cléry-Saint-André), Alain CHAMPENOIS (suppléant de Gérard CORGNAC - Cléry-Saint-André), Frédéric CUILLERIER (Saint-Ay), Bernard ESPUGNA (Beauce-la-Romaine), Michel FAUGOUIN (Chaingy), Sandrine PAIN (suppléante de Philippe FERREIRA - Rozières-en-Beauce), Yves FROISSART (Beaugency), Philippe GACONNET (Cravant), Michelle GAY (Huisseau-sur-Mauves), Bertrand HAUCHECORNE (Mareau-aux-Prés), Elisabeth MANCHEC (Coulmiers), Yohan CHESNEAU (suppléant de Solange VALLÉE (Binas), Franck VUE (Epieds-en-Beauce).

A donné pouvoir : M. Jacques MESAS (Beaugency) à Yves FROISSART (Beaugency)

Assistaient également :

Les délégués suppléants de la CCBL : Claude PELLETIER (Chevilly), Brigitte BLAIN (Chevilly)

Ainsi que : Hervé LEFEVRE (Maire de Rozières-en-Beauce), Dominique LANGER (Conseiller municipal à Meung-sur-Loire), Guillaume FROMENTIN (BL Evolution).

Vu la délibération n°2022-72 du 15 septembre 2022 prise par la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine portant sur la délégation par convention, des missions d'élaboration et d'animation du PCAET, en application de l'article L5741-2 du Code Général des Collectivités Territoriales au PETR Pays Loire Beauce,

Vu la délibération n°2022-151 du 30 juin 2022 prise par la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire portant sur la délégation par convention, des missions d'élaboration et d'animation du PCAET, en application de l'article L5741-2 du Code Général des Collectivités Territoriales au PETR Pays Loire Beauce,

Vu la délibération n°22-25 du 1^{er} décembre 2022 du PETR Pays Loire Beauce portant le projet de territoire,

Nombre de membres		
Afférents au Comité Syndical	En fonction	Qui ont pris part aux délibérations
62	32	33

Date de la convocation
13 juin 2024

Numéro de la délibération
24-15

Objet de la Délibération

Arrêt du
Plan Climat
Air Energie Territorial
(PCAET)

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le
Et publication ou notification
Le

Vu la délibération n°22-26 du 1^{er} décembre 2022 du PETR Pays Loire Beauce portant sur le lancement de l'élaboration du PCAET, sur les modalités de son élaboration, la définition d'un cahier des charges permettant de recruter une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO),

Après avoir retenu une AMO en février 2023 (BL Evolution), le PETR Pays Loire Beauce a lancé en juin 2023 l'élaboration du PCAET.

Diagnostic

Le diagnostic dresse l'état des lieux du territoire en matière d'émissions de gaz à effet de serre, de consommation énergétique et de potentiel de production d'énergies renouvelables. Il évoque également la vulnérabilité du territoire aux conséquences du dérèglement climatique.

Le territoire est très consommateur en énergie (2 786 GWh/an), notamment du fait du transport routier (40%) et du secteur industriel (26%). Il dispose d'un fort potentiel de production d'énergies renouvelables (méthanisation, géothermie, photovoltaïque, bois énergie...). Le territoire émet 751 000 téqCO₂ par an soit 11,5 téqCO₂ par habitant (contre 8,0 téqCO₂ /hab. en moyenne en France). Il séquestre 7% des émissions séquestrées soit environ 51 000 téqCO₂, principalement par les forêts.

Stratégie

La stratégie fixe les objectifs du territoire en matière de réduction de gaz à effet de serre, de production d'énergies renouvelables, de consommation énergétique ou encore de séquestration carbone. Le territoire du Pays Loire Beauce vise une stratégie plus ambitieuse que la réglementation avec des efforts plus importants initiés avant 2030, afin de créer une forte dynamique de transition et de s'orienter vers un objectif 2°C à horizon 2050.

Objectifs à horizon 2030 :

- Baisse de 38 % des émissions de gaz à effet de serre par rapport à 2018 (- 86% à horizon 2050) ;
- 16% des émissions de gaz à effet de serre territoriales séquestrées ;
- Baisse de 20 % de la consommation d'énergie (baisse de 50% à horizon 2050) par rapport à 2018 ;
- La production d'énergies renouvelables atteint 34 % de la consommation d'énergie (100% en 2050) ;

Programme d'actions

Des réunions de concertation en février 2024 et la mise à disposition du grand public d'un forum numérique ont permis l'émergence et la formalisation d'un programme d'actions permettant de décliner la stratégie du PCAET sur les 6 prochaines années.

Nombre de membres		
Afférents au Comité Syndical	En fonction	Qui ont pris part aux délibérations
62	32	33

Date de la convocation

13 juin 2024

Numéro de la délibération

24-15

Objet de la Délibération

Arrêt du
Plan Climat
Air Energie Territorial
(PCAET)

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le
Et publication ou notification
Le

Le programme d'actions regroupe 27 actions (déclinées en 131 mesures) réparties dans 7 axes :

- Mobilité durable ;
- Habitat durable ;
- Agriculture et alimentation ;
- Economie locale et circulaire ;
- Espaces naturels ;
- Energies renouvelables ;

Gouvernance et mobilisation.

Concertation

En accord avec la délibération n°22-26 du 1^{er} décembre 2022, le PCAET a permis de mobiliser un large panel d'acteurs autour d'une stratégie de développement durable de territoire. Des ateliers thématiques ouverts à tous ont été organisés en février 2024 afin de co-construire le programme d'actions. Par ailleurs, plusieurs réunions d'échanges et de concertation ont été réalisées en début de démarche auprès de plusieurs acteurs clés du territoire (élus, entreprises, agriculteurs, associations, habitants...). Enfin, des citoyens engagés dans le programme LIFE Let's go for climate ou impliqués dans le Conseil de développement territorial ont participé au processus d'élaboration : réunions de concertations publiques et membres du comité de pilotage.

Aussi, un forum numérique citoyen a été mis en place afin de faire émerger des idées d'actions et de faire remonter des initiatives déjà en place sur le territoire.

La Communautés de Communes de la Beauce Loirétaine et la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire ont été pleinement associées à l'élaboration de ce PCAET.

Evaluation environnementale stratégique

Le PCAET est soumis à une évaluation environnementale stratégique indiquant ses éventuels impacts et les moyens de les réduire.

Les suites de la démarche : validation réglementaire, consultation des personnes publiques associées et du public puis validation des modifications en comité syndical.

Dès l'arrêt du projet de PCAET, ce dernier sera soumis à l'avis de l'autorité environnementale en application de l'article R.122-17 du Code de l'Environnement. Il sera transmis à l'autorité environnementale qui dispose de trois mois pour rendre un avis.

Le projet de PCAET sera également transmis pour avis à la Préfète de région et au Président du Conseil régional du Centre Val de Loire qui disposent d'un délai de deux mois pour exprimer leur avis. Ces avis sont réputés favorables au terme du délai de deux mois suivant la transmission de la demande.

Nombre de membres		
Afférents au Comité Syndical	En fonction	Qui ont pris part aux délibérations
62	32	33

Date de la convocation
13 juin 2024

Numéro de la délibération
24-15

Objet de la Délibération

Arrêt du
Plan Climat
Air Energie Territorial
(PCAET)



Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le
Et publication ou notification
Le

Une consultation publique d'une durée de 30 jours sera ensuite organisée conformément à l'article L.123-19 du Code de l'Environnement.

A l'issue de ces démarches, le projet de PCAET, modifié le cas échéant pour tenir compte des différents avis émis, pourra alors être approuvé en comité syndical.

Le président propose à l'assemblée de se prononcer.

Les membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré, décident :

- D'arrêter le projet de Plan climat-air-énergie territorial du PETR Pays Loire Beauce qui sera transmis à l'autorité environnementale ainsi qu'à la Préfète de région et au Président du Conseil régional Centre Val de Loire pour avis avant consultation du public puis adoption ;
- D'autoriser le président à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Certifié conforme au Registre des délibérations,

Frédéric CULLERIER
Président du
PETR Pays Loire Beauce

Marie-Paule DUMINIL
Secrétaire de séance